



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240129-CONS-AG-24-002-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2024  
Date de réception préfecture : 08/02/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 29 janvier 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Demande de garantie d'emprunt Acqua Publica – Acquisition du siège de la régie**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 29 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 23 janvier 2023.**

**PRÉSENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MONDOLONI Jean-Martin, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques  
GIAMARCHI Marie-Dominique à BERTOLUCCI Marie-Christine  
COLOMBANI Carulina à LACAVE MATTEA  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis  
SAVELLI Jean-Michel à ROSSI Michel  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

**ABSENTS :**

DE GENTILI Emmanuelle, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, PERETTI Philippe, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 21**

M.ROMITI Gérard est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Demande de garantie d'emprunt Acqua Publica – Acquisition du siège de la régie**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de BASTIA ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la demande de la régie des eaux du pays bastiais « Acqua Publica » de garantie d'un emprunt contracté pour l'achat de son siège ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

D'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 2 500 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole de la Corse par la régie Acqua Publica, suivant les caractéristiques ci-dessous détaillées :

- Organisme bancaire : Crédit Agricole de la Corse
- Périodicité : annuelle
- Durée : 25 ans
- Frais de dossier : 15 500 €
- Taux d'intérêt : 5,15 %
- Échéance : 180 057,24 €
- Montant emprunt : 2 500 000 €
- Coût du crédit : 2 001 431 €

**PRÉCISE**

-Que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

-Que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO